

Trente-septième session

ORIGINAL : FRANCAIS ET
ANGLAIS

Point 2.7 de l'ordre du jour

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ERADICATION DU PALUDISME

(Projet de résolution présenté par les Rapporteurs)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'état d'avancement du programme d'éradication du paludisme,¹

1. PRIE le Directeur général de soumettre ce rapport à la Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé après l'avoir mis à jour; et
2. RECOMMANDE à la Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

"La Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'état d'avancement du programme d'éradication du paludisme;

Notant qu'un seul pays s'est ajouté en 1965 à la liste de ceux qui ont entrepris l'exécution d'un programme d'éradication;

Constatant que la progression de la plupart des programmes d'éradication du paludisme a été plus lente que prévu et que, dans plusieurs pays, certaines zones ont même dû être ramenées de la phase de consolidation à la phase d'attaque;

Estimant que les déficiences observées dans la planification et la gestion des programmes demeurent l'obstacle principal à l'amélioration de ceux-ci; que, s'il existe assurément des problèmes techniques, les défaillances administratives et les difficultés financières les compliquent dans bien des cas en retardant l'application intégrale des opérations d'attaque ou de consolidation; et que les problèmes techniques peuvent en général être résolus lorsqu'on dispose d'une souplesse financière et d'une administration efficace;

¹ Documents EB37/10 et Add.1.

